



Version	Créé le	Mise à jour	Créé par	Référence
2	03.01.2018	15.03.2023	Formdev	PGFOR

Programme de formation Maître-Chien en Sécurité Privée (MCSP)

Objectifs :

PERMET L'OBTENTION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DELIVREE PAR L'ETAT, OBLIGATOIRE POUR EXERCER DANS LES METIERS DE LA SECURITE PRIVEE

Public concerné et prérequis :

Le chien du candidat doit être âgé de 12 mois minimum à l'entrée de formation et une évaluation de l'organisme de formation et faire partie du phénotype de la liste des races de chien habilitées au mordant.

Attention la formation peut ne pas être accessible si vous êtes en situation d'handicape. Contactez nous pour en savoir plus.

Obligation d'une autorisation préalable du CNAPS (Pas nécessaire si vous êtes titulaire d'une autre carte professionnelle en sécurité privée): Pour la procédure c'est ici -> <https://www.formation-securite74.fr/infos-pratique/comment-faire-sa-demande-au-cnaps/>

Vous devez comprendre et lire le français (Niveau B1 conformément au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.) - Test à nous envoyer avant la formation.

Qualification des intervenants :

- Titulaire du CQP dirigeant centre de formation
- Titulaire du CQP dirigeant de Société de Sécurité Privée
- Titulaire du SSIAP 2 ou 3
- Titulaire du Moniteur en Sécurité
- Titulaire d'un Monitorat cynotechnicien (Niveau IV)
- Référent technique spécialité chien de Police Municipale pour l'Association CYNO-PRO-PM (Cynotechnicien Professionnel de la Police Municipale)
- Formateur Cynophile depuis 2012
- Titulaire du certificat de capacité de dressage des chiens aux mordant
- Titulaire du diplôme de Moniteur en sécurité spécialité cynotechnique
- Membre du CETTAC (Cellule d'Etude des Technique et Tactique d'Appuis Cyno)
- Instructeur Cynophile IPO (International Police Organisation)
- Plus de 20 ans d'expérience

Moyens pédagogiques et techniques :

CIPS - Formations sécurité Chemin de la digue ; Rue du 19 février 1416, 74100 Etrembières Téléphone : 04 50 92 35 84
TVA intra FR39788827871 ; N°DIRECT : 84740335574 ; Siret n° 78882787100013 ; AUT : FOR-074-2027-09-21-20220619886
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.



1000m2 de terrain pour les mises en pratique. 1 500 m2 de locaux. Un PC dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras. Vidéoprojecteur, anc.

Un cours de ronde de plus de 800 m en extérieur

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.

Documents supports de formation projetés.

Exposés théoriques

Etude de cas concrets

Quizz en salle

Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Durée, effectifs :

490 heures.

5 stagiaires.

Programme :

Module I théorie

Connaissances générales du chien.

Hygiène de l'habitat (lieu de vie, hygiène et réglementation dans les transports.

Hygiène Corporelle (Le pansage - Les soins périodiques - La prophylaxie des maladies - Les maladies virales, bactériennes, parasitaires zoonoses - Les différentes affections- Le protocole de vaccination).

Les dysplasies et l'appareil locomoteur.

Urgences cynophiles (coup de chaleur - torsion d'estomac - saignements...).

Les gestes de premiers secours canins.

Connaissance de la cynophilie Française et Européenne dont la Société centrale. Se référer à la législation sur les chiens, conditions de détention et leur bien-être.

Connaître et appliquer la législation sur les chiens, les conditions d'utilisation dans l'activité de la sécurité et tout particulièrement, la responsabilité Civile et pénale du conducteur de chien en poste et dans l'entreprise.

A l'issue du module, le stagiaire sera en mesure de :

L'organigramme de la cynophilie

Les Sociétés Canines Régionales et Les Clubs de Races

Nomenclature des races présentes dans le stage et les groupes SCC

Les documents officiels (Carte d'identification, Certificat de naissance, le Pédigrée, les procédures administratives pour la reproduction)

Maîtriser la législation sur au regard du décret :

Les chiens dont les conditions d'identification et d'utilisation dans l'activité (légitime défense, notion d'arme, flagrant délit, loi du 06 Janvier 1999, et du 20 juin 2008. Conditions d'hébergement, de transport et de détention, les catégories)

Les responsabilités Civiles et Pénales du conducteur et de l'entreprise, et décret du 23 Février 2009

Le code Rural : L 211-17 et Sensibilisation au respect de l'animal (L 214-1 à L 214-3)



Connaître les connaissances théoriques et pratiques que l'on doit acquérir pour connaître, comprendre, héberger, transporter et utiliser son chien dans le cadre de ses fonctions d'agent de sécurité en parfaite harmonie.

A l'issue du module, le stagiaire sera en mesure de maîtriser les connaissances générales sur son animal à avoir sur :

- La familiarisation
- L'alimentation
- Psychologie canine (Les moyens de communication - Les comportements - Les instincts)
- Morphologie et anatomie
- Les sens du chien tel que l'olfaction
- Les moyens de détection, l'alerte, le pistage
- Matériels cynotechniques
- Module II Pratique et théorique

Cette formation vise l'acquisition des connaissances théoriques et surtout pratiques indispensables pour une parfaite maîtrise et compréhension de son animal.

A l'issue du module, le stagiaire sera en mesure de maîtriser l'obéissance et la sociabilité de son animal.. Il est capable d'effectuer :

- Une suite au pied en laisse, et en laisse muselée
- Un maintien en position couché/assis, le conducteur à vue (contrôle immédiat et continu du maître) décret 86-1099
- Un rappel (dans un terrain ou bâtiment clos, chien en liberté)
- Des positions à son chien au pied statique (Assis, debout, couché)
- De motiver son chien à l'objet
- De faire franchir à son chien des obstacles naturel et bas
- De faire évoluer sous contrôle son chien dans différents environnements (bâtiments, escaliers...)
- De contrôler son chien durant des exercices pratiques de sociabilité de jour en présence du public et d'un de ses congénères (sociabilité, obéissance, maîtrise et contrôle du chien en tous lieux)
- Module III pratique (formation-livret continu)

Acquérir les connaissances et la maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense (défense du maître). A l'issue du module le stagiaire sera en mesure de :

- Mettre en oeuvre les différentes étapes d'apprentissage pour acquérir une maîtrise de son chien lors d'action mordante en développant :
 - Le débouillage Le mordant au costume
 - La défense du maître, frappe muselée
 - La cessation et vigilance
 - Le déconditionnement au mordant
- Prendre rapidement une décision sur le choix de l'opportunité d'une défense du maître avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée dans le cadre de la légitime défense
- Faire intervenir son chien dans en frappe muselée (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense



tenir son chien démuselé (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense
resser immédiatement et à en reprendre le contrôle lors d'une situation de
de brève durée, porter secours en fonction de la situation et en milieu professionnel.
IV pratique et communication

Acquérir les compétences pour l'interprétation, de l'intervention et l'utilisation de façon optimale des qualités naturelles de son chien pour la recherche et détection en situation de travail et dans le respect du cadre professionnel et règlementaire . A l'issue du module, le stagiaire sera en mesure de :

Organiser et dérouler sa ronde en sachant utiliser son matériel canin, constater des anomalies, découvrir des personnes illicites, objets, produits pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes

Acquérir les compétences nécessaires pour une bonne observation et interprétation des réactions et attitudes de son chien durant sa recherche et lors de la détection de personnes illicites, objets, produits pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes

Acquérir les connaissances nécessaires au développement des aptitudes sensorielles naturelles de son chien de jour et de nuit pour acquérir la maîtrise de son chien en situation de travail de détection dans le cadre professionnel et règlementaire: détection olfactive, visuelle et auditive - initiation au pistage Acquérir les compétences pour rendre compte oralement lors d'une anomalie, d'un dysfonctionnement, d'une levée de doute : aux autorités, à sa hiérarchie, aux secours et rendre compte par écrit de l'évènement dans le cadre du devoir de témoignage

Modalités d'évaluation des acquis :

Sous forme de 4 UV, qu'il faut impérativement valider pour obtenir le titre.

- UV 1 : Règlementation : Epreuve écrite d'une durée de 1h30
- UV 2: Prévention et lutte contre la malveillance et palpation : Epreuve pratique et orale d'une durée de 15 min (scénario)
- UV 3: Prise en charge d'une mission et intervention personnelle : Epreuve pratique d'une durée de 15 min (scénario)
- UV 4: Communication personnelle : Epreuve pratique et écrite d'une durée de 15 min (scénario- message d'alerte et rapport)

Le jury est composé de trois membres professionnels, salarié ou chef d'entreprise chargé de sécurité ayant trois ans d'expérience.

En contrôle continu:

Questions orales ou écrites (QCM).

Mises en situation.

Formulaires d'évaluation de la formation.

Sanction visée :

Diplôme de Maître Chien en Sécurité Privée (MCSP) donnant accès la carte professionnelle "Agent de sécurité cynophile"

Titre de niveau V (titre professionnel) – Reconnue par le RNCP Répertoire national des certifications professionnelles

Délais d'accès à la formation



Calendrier de formation.

Satisfaction de formation

Formation en 2022.

Taux de réussite à la formation

Pas de formation en 2022

Cas de dispense possible :

Si vous possédez déjà la carte professionnelle de surveillance humaine: 315h de formation au lieu de 490h (Nous contacter à ce sujet)

Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant deux années sur une période de cinq ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques

Tarification catalogue ou « prix public » :

4500 € (Non soumis à la TVA)